



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis 20/2021 : Demande de crédit de CHF 30'500.— TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le service des espaces verts.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 1er novembre en présence de Messieurs Denis Berger, municipal, et Domingo Mendez, responsable des espaces verts de la Commune.

Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses données à nos nombreuses questions.

Commentaires généraux :

La nécessité du changement de ce véhicule est évidente, le véhicule actuel étant en fin de vie avec des frais de maintenance se multipliant. De plus il ne permet pas d'exécuter les activités de tonte d'une manière efficace avec notamment des déplacements non autonomes (sur remorque uniquement) car non immatriculé et de nombreuses manutentions liées au système de vidange du bac, peu ergonomiques.

Les surfaces à tondre de la commune représente environ 16'000m² répartis sur 32 parcelles entre Arzier et le Muids. Les tontes ont lieu de mai à septembre et prennent environ 3.5 jours toutes les 2 semaines durant les mois d'utilisation les plus intenses au milieu de l'été. Cela représente une utilisation moyenne de 30 jours/an.

Ce véhicule n'étant dédié qu'à cette unique activité de tonte, cela représente une utilisation relativement légère par rapport à son potentiel. Le tracteur passe la majeure partie du temps au dépôt.

Le nouveau modèle prévu dans ce préavis permettrait d'exécuter ces activités d'une manière bien plus efficace et sûre, la productivité estimée est de environ 30%, ceci grâce au déplacements autonomes sur route ouverte (immatriculation et assurances) ainsi que la possibilité d'utilisation de bennes de déchargement de plus grande capacité. Ce gain d'efficacité aura comme conséquence de réduire encore le nombre de jours où le tracteur sera utilisé.

Cette réduction d'utilisation sera encore accrue par la tendance actuelle qui consiste à encourager les prairies sèches (moins de tontes par année) ainsi que l'utilisation du « mushing » sur certains secteurs (broyage de l'herbe et donc pas de ramassage des déchets de tonte).

Ces différents éléments nous obligent à nous questionner non pas sur l'acquisition de ce véhicule, mais sur la manière de l'acquérir. En effet, un achat classique avec un amortissement sur 10 ans n'est peut-être pas la plus efficace des manières de disposer de ce véhicule. Notre commission estime que des options alternatives devraient être étudiées comme par exemple le leasing, la location, location/vente,

l'achat en commun avec une autre commune, etc... pour autant que la charge financière soit inférieure. Un véhicule en leasing/location vente pourrait nous permettre d'avoir toujours un véhicules aux dernières normes et nous dispenserait des récurrents problèmes de frais liés aux pannes et disponibilités de pièces des véhicules anciens. Cela permettrait une flexibilité quant à l'interruption du contrat dès lors qu'une opportunité autre se présenterait comme par exemple, partage inter-communal, remplacement d'un autre véhicule communal qui permettrait de couvrir diverses activités (déneigement et tonte).

Une autre possibilité évoquée lors de notre séance était le fait d'équiper le véhicule Nilfisk du service des routes avec l'option tonte qui coûte environ la moitié du prix d'un tracteur dédié. Cette option n'est pas envisageable du point de vue de l'utilisateur, les transformations saisonnières seraient chronophages et ce véhicule ne serait absolument pas adapté à notre terrain et serait même dangereux sur certains secteurs compte tenu des nombreux dévers sur certaines surfaces à tondre. Ce véhicule avait pourtant été présenté lors d'une précédente législature (préavis 19/2015) comme multifonctions avec possibilités d'exécuter de nombreuses tâches (dont la tonte). Ce n'est visiblement pas le cas,

Par ailleurs, il serait intéressant et utile que les utilisateurs puissent essayer les véhicules pressentis à l'achat sur nos terrains afin que leur comptabilité avec notre topographie soit validée.

Le présent préavis ne nous a clairement pas démontré que des pistes alternatives ont été explorées et que l'achat est la meilleure option. De plus la partie appel d'offre ne comporte qu'une seule offre pour le modèle sélectionné. Les autres offres (2) concernent des modèles d'autres fabricants. Le constructeur retenu ayant un réseau de concessionnaires étoffé dans la région, il serait intéressant d'obtenir des offres comparatives pour ce véhicule précis.

Proposition d'amendements :

Aucune

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 20/2021, en avoir débattu, la commission ad hoc conclu à l'unanimité à son refus et à son renvoi en Municipalité pour complément d'étude.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 5 novembre 2021.

M. Thomas Kriha (président)	_____
Mme Andrea Gölz	_____
M. Dany Badan	_____
M. François Esselborn	_____
M. Laurent Jaccard	_____